

Tous concernés, COMMENT AGIR ?

Les industriels,
en optimisant leur dispositif
de traitement des eaux
avant rejet dans le milieu.

Les agriculteurs,
en optimisant leurs
itinéraires culturaux
(pratiques de ferti-
lisation, couverture
des sols...) et en
préservant voire en
restaurant les berges,
les zones humides et
le bocage.

Les collectivités,
en assurant un bon
fonctionnement des assai-
nisements collectifs (avec
traitement du phosphore)
et non collectifs et en
préservant le bocage et les
zones humides.

Les particuliers,
en entretenant régulièrement
leur fosse septique, en
utilisant des produits sans
phosphate et si possible sans
phosphonates (détergent,
lessive, produit lave-vaisselle...)
et en préservant voire en
restaurant les berges, les zones
humides et le bocage.

Les collectivités,
en restaurant les milieux
aquatiques pour leur redonner
un fonctionnement plus naturel
et leur apporter une meilleure
capacité d'autoépuration.

Aujourd'hui, le cadre de ces actions est le
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise.



Cyanobactéries sur la Sèvre Nantaise, août 2018

© EPTB Sèvre Nantaise

BASSIN
VERSANT
DE LA
SÈVRE NANTAISE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Vous avez dit cyanobactéries



Pour plus d'information :
**Agence Régionale de Santé -
Pays de la Loire**

17, Boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44 262 NANTES cedex 2
02 49 10 40 00
ars-pdl-contact@ars.sante.fr



Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
eptb@sevre-nantaise.com | www.sevre-nantaise.com
Tél : 02 51 80 09 51 | Fax : 02 51 80 50 11

Enjeu :
**Amélioration
de la qualité
de l'eau**



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Les cyanobactéries : qu'est-ce que c'est ?

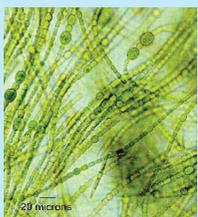
Ce sont des bactéries capables de se développer à partir de la lumière, en présence de nutriments en excès (phosphore, azote).

Ce sont des organismes très anciens qui ont su s'adapter à des milieux aquatiques très variés. Elles sont donc naturellement présentes dans tous les milieux aquatiques.

Elles sont parfois appelées cyanophytes ou algues bleues, en raison des pigments cyan (= bleu-vert) qu'elles contiennent.

Il ne faut pas les confondre avec des lentilles d'eau, présentes à la surface de l'eau et non toxiques.

On distingue les cyanobactéries par l'accumulation de matières vertes bleuâtres à la surface du cours d'eau.



Cyanobactéries
(microscope)



Efflorescence, écume

Pourquoi les cyanobactéries posent-elles des problèmes ?

- ▶ Elles ont une capacité à proliférer massivement dans les eaux stagnantes sur un pas de temps plus ou moins long et de manière peu prévisible.
- ▶ Elles perturbent alors le développement des autres végétaux (dont les poissons se nourrissent) et appauvrissent le milieu en oxygène.
- ▶ Certaines espèces peuvent produire des toxines (troubles de la santé, intoxication, etc.). Par conséquent elles peuvent impacter la production d'eau potable et les activités nautiques en rivières et sur plans d'eau.
- ▶ La dégradation du milieu, du fait du fort développement des cyanobactéries (réduction de l'oxygène dans l'eau), peut engendrer une nuisance olfactive (gaz soufrés).

Les cyanobactéries et leurs toxines, quels risques pour l'Homme et les animaux ?

Lors du contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des muqueuses, etc.

Lors de l'ingestion de l'eau ou de poissons contaminés : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements, etc.

L'importance des troubles est fonction du type de toxines présentes et de leurs concentrations.

À noter : Toutes les espèces de cyanobactéries ne produisent pas de toxines. En l'état actuel des connaissances, la prévision de leur libération dans le milieu demeure scientifiquement impossible.

LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

En cas de forte prolifération de cyanobactéries dans l'eau, il faut être prudent en évitant le contact avec l'eau. Consultez l'affichage sur site, si existante, qui précise les précautions d'usages. D'une manière générale :

- ▶ n'ingérez pas d'eau et ne consommez pas de poissons pêchés dans des eaux présentant des blooms (y compris après cuisson ou décongélation).
- ▶ en cas de pratique d'une activité nautique, ne pratiquez pas dans les zones présentant des écumes, évitez de porter les mains à votre bouche ; prendre une douche soignée dès que possible après être sorti de l'eau et nettoyer les équipements.
- ▶ Il est conseillé d'éloigner les jeunes enfants, plus sensibles en cas d'efflorescence.
- ▶ Tenez vos animaux domestiques en laisse et consultez un vétérinaire pour tout comportement ou symptôme inhabituel.

En cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec les cours d'eau, consultez rapidement un médecin.

Qui contrôle la qualité de l'eau ?

Le suivi des cyanobactéries en rivière ou plan d'eau est uniquement assuré par :

- ▶ les producteurs d'eau potable, dans le cadre de leur obligation de contrôle de la qualité des eaux brutes et de l'eau distribuée.
- ▶ l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre de leur obligation de contrôle des eaux de baignade et de l'eau potable.
- ▶ l'EPTB Sèvre nantaise, dans le cadre d'un suivi ponctuel du développement des cyanobactéries, afin d'informer la population.

Pourquoi les cyanobactéries prolifèrent-elles sur le bassin de la Sèvre Nantaise ?

Les paramètres les plus déterminants dans le déclenchement des proliférations sont :

- ▶ l'excès de nutriments (surtout le phosphore) dans le milieu,
- ▶ une température élevée et un ensoleillement assez important,
- ▶ la stagnation des eaux (en amont des ouvrages par exemple) favorisant le réchauffement de l'eau, l'accumulation de sédiments riches en nutriments, etc.

Rappel :
**la baignade est
interdite sur les
rivières du bassin
versant de la Sèvre
Nantaise*.**



* Le lac de Tricherie, à Mesnard-la-Barotière, est le seul site de baignade du bassin versant.